

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : GIZ – SaRES

**Fabrication et livraison des équipements en mobiliers dans la région de Zinder
au profit des 9 écoles à cantines dans les communes de Dungass et Wacha.**

« Renforcement de la résilience au Sahel » SARES

DOSSIER N°91177857

Décembre 2023

I. Contexte et justifications

Le Sahel est confronté à une multitude de crises. La grande majorité (70 %) de la population vit dans des zones rurales et est confrontée à de nombreux défis interdépendants : des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë et chronique et de malnutrition, une pauvreté généralisée et un accès inégal aux services sociaux de base. En raison des inégalités de genre particulièrement fortes au Sahel, les femmes sont plus touchées par ces défis que les hommes.

Les conflits violents et les déplacements, l'instabilité politique et l'autoritarisme croissants, ainsi que les chocs économiques détériorent encore davantage le développement de la région. Alors que l'agriculture reste le socle des moyens de subsistance dans les zones rurales, où deux habitants sur trois vivent de l'agriculture et de l'élevage, les rendements sont faibles et plus d'un tiers des récoltes sont perdues chaque année. Dans un environnement caractérisé par la dégradation des terres, la hausse des températures, les sécheresses récurrentes, les inondations et l'irrégularité des précipitations, les moyens de subsistance des agriculteurs deviennent de plus en plus précaires. Dans les zones de conflit, les populations sont contraintes d'abandonner leurs sites agricoles ; La présence de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays accroît la pression sur les ressources naturelles ainsi que sur les infrastructures de base dans les zones accessibles. Les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles sont très répandus. Le changement climatique exacerbe l'insécurité alimentaire, menace les moyens de subsistance et exacerbe les causes des conflits.

La GIZ s'engage à aider la région à surmonter ces défis. Dans le cadre de son engagement multilatéral au Sahel, la GIZ soutient l'Initiative pour la résilience au Sahel (SRI) du Programme alimentaire mondial (PAM) depuis 2018 ainsi que le programme *Renforcement de la résilience au Sahel* (BRS) du Fonds international des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) depuis 2019. Ce nouveau projet d'aide à la transition au développement « Renforcement de la résilience au Sahel » de la GIZ est conçu pour compléter le travail d'UNICEF et PAM dans des zones d'intervention sélectionnées dans quatre pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad).

Cette mission parallèle offre l'opportunité d'utiliser les forces comparatives des trois organisations que sont le PAM, l'UNICEF et la GIZ dans le cadre de l'aide humanitaire, du développement et de la paix (Nexus HDP). L'ISR, le BRS et ce projet travaillent donc dans les mêmes zones géographiques avec des groupes cibles qui se chevauchent. Le projet renforce les capacités locales en matière de gestion des ressources naturelles, de résolution des conflits liés aux GRN et de gestion des risques de catastrophe. S'appuyant sur les mesures de stabilisation prises dans le cadre du SRI et du BRS, il soutient la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à une approche axée sur la sécurisation des moyens de subsistance et promeut la cohésion sociale.

L'objectif global de SARES est d'améliorer les capacités de résilience des communautés et des ménages dans les zones d'intervention conjointe de la GIZ, du PAM et de l'UNICEF au Burkina Faso, au Niger, au Mali et au Tchad en ce qui concerne la gouvernance des ressources naturelles et la résolution des conflits y relatifs, la cohésion sociale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le projet SaRES repose sur quatre composantes :

- 1) Les capacités locales en matière de gouvernance des ressources naturelles et de résolution des conflits y relatifs sont améliorées.
- 2) Les conditions sociales et infrastructurelles préalables à l'amélioration des relations entre les groupes sont améliorées.
- 3) Les compétences des ménages agropastoraux et des groupements de producteurs pour la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles et animaux riches en nutriments sont améliorées.
- 4) La coopération complémentaire entre le PAM, l'UNICEF et la GIZ est renforcée.

SARES intervient dans les régions de Tahoua et de Zinder, au niveau de Zinder dans quatre (4) communes : Dogo, Doungass, Tarka et Wacha sur un total de 26 sites et 144 villages.

Dans le cadre de renforcement des activités de PAM au niveau des écoles a cantines a travers l'appuis alimentaires, SARES après la réalisation du nouveau projet de constructions des infrastructure a cantines en cours avec CISP/ACTA, la fabrication et livraison des équipements en mobiliers pour doter ses infrastructures des équipements pour la restauration des élèves dans un environnement propre et à l'abri des intempérie, mais aussi créés des cadre pour des activités éducatives, ou un espace de réunion pour les étudiants, ou être utilisée par la communauté du village pour des cours d'alphabétisation ou d'autres activités qui permettent également le développement des adultes du village.

C'est dans cette optique que les présents termes de référence sont élaborés.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

1. Objectif global

L'objectifs global de l'activité est d'équiper les infrastructures des écoles a cantines en mobilier

2. Objectifs spécifiques

Fabrication, livraison et équipements en mobiliers dans les 9 écoles a cantines des communes de Dungass et Wacha dans la région Zinder (2 lots), conformément aux tableaux suivants et aux spécifications techniques.

III. Spécifications techniques

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques aux soumissionnaires décrit les caractéristiques techniques générales et certaines caractéristiques particulières que devront avoir les fournitures et services proposés et livrés dans le cadre du Marché.

Sauf dispositions contraires expressément indiqués dans le cahier des Charges, les soumissionnaires devront, pour le choix de leur matériel, respecter scrupuleusement les dispositions prévues ci – dessous.

Les normes techniques pour la définition de la qualité des matériaux sont celles en vigueur au Niger.

A – BOIS

1 – Variétés de bois

La variété de bois utilisée pour la fabrication des mobiliers, correspondra aux caractéristiques énumérées ci dessous :

- Poids spécifique moyen à 12% d'humidité >0,60
- Dureté en flan : >3,5
- Flexion statique à 12% d'humidité : >1200kg/cm²
- Durabilité : bonne
- Texture moyenne à fine.

Exemple de bois qui correspondent aux caractéristiques énoncées : LINGUE (Afzelia Africana), VENE (Pterocarpus erinaceus), CAILCEDRAT (Khaya senegalensis), DOUGOURA (Cordyla pinata), BAKALA (Erythrophoeum Guineense), BOIRE (Detarium Senegalense), OUOLO (Terminalia spp), TIAMA, SIPO, ABOUDIKRO (Entandrophrama spp.), DABEMA (Piptadenia Africana), BADI (Nauclea diderrichii).

En tout cas, les bois aux caractéristiques inférieures ne seront pas tolérés, et les mobiliers fabriqués avec des bois aux caractéristiques techniques non conformes ne seront pas réceptionnés :

2 Qualité des bois

2.1 Défauts qui ne seront pas tolérés :

- Présence d'aubier ;
- Piqûres de vers ;
- Fentes ;
- Eclats ;
- Bois torse ;
- Bois courbe ;
- Décolorations dues à des moisissures ou à des échauffements
- Lignes colorées marquées aux endroits des liteaux, lors du séchage ;
- Fissures dues au séchage ;
- Nœuds
- Parties de bois altérées par des moisissures ou pourritures.

3 Séchage du bois

- Les bois seront sciés, manutentionnés, séchés, transportés, suivant les « règles ».
- Les bois seront mis en œuvres après séchage à un degré d'humidité maximum de 14%
- Les pièces déformées et les pièces fendues, suite à un taux d'humidité trop élevé, seront refusées.
- Des mesures du taux d'humidité du bois pourront être effectuées, avant la mise en œuvre du bois, pendant la fabrication, et lors de la réception.

4 Fabrication des pièces en bois.

4.1 Dimensions :

- Les dimensions correspondront exactement aux indications fournies dans le dossier des plans.
- Variations tolérées :
 - En longueur : 2 mm
 - En épaisseur : 1 mm
 - En largeur : 2 mm

4.2 Fibres et fil du bois :

- Le fil du bois est droit sur la tranche des pièces ;
- Le sens général des fibres coïncide avec le sens longitudinal des pièces ;
- Les pièces présentant des fibres transversales ou obliques, rendant les brisures portables sont à rejeter.
- Les éclats sur les parties visibles des pièces ne sont pas tolérés ;
- Les angles de toutes les pièces sont brisés par un arrondi continu au rayon de 3 mm, sauf indication contraire.

4.3 Ponçage

- Les dimensions indiquées correspondent aux dimensions après ponçage ;
- Ponçage de finition : grain international 100 ;
- Ponçage de toutes les faces visibles, y compris les arrondis et les bouts.
- Les surfaces non visibles sont suffisamment poncées ou raclées afin que les utilisateurs ne puissent pas se blesser avec des échardes.
- Le ponçage peut être remplacé par le raclage, pour autant que le résultat obtenu soit au minimum le même.
- Après ponçage, aucune trace d'outils n'est visible ou sensible sur les surfaces.

4.4 Assemblages

- Les assemblages tels que : languettes – rainures ou fausses – languettes, s'emboîtent exactement avec un léger serrage. Il n'y a pas de tolérance permise.

4.5 Collage

- Les assemblages à coller sont légèrement serrant, et ne présentent aucun jeu.
- La colle est appliquée en quantité modérée, elle ne sert pas à boucher de trous.
- Le temps d'exposition de la colle à l'air après application est rigoureusement respecté (voir notice du fabricant).
- Toute trace de colle doit être effacée après le collage.
- Dans le cas de surfaces unies, les joints des pièces assemblées seront exactement dans le même plan, et il doit être impossible de sentir l'assemblage en passant la main.

4.6 Perçage

- Il est essentiel de bien respecter les dimensions entre les axes des trous, afin de permettre un montage aisé.
- Ecart maximum toléré : 1mm
- Le diamètre des trous correspond exactement à celui qui est prescrit.
- Pour recevoir les vis à bois tête conique, les trous sont légèrement chanfreinés, pour permettre à la tête de la vis d'être affleurante.

5 Finition

- Après ponçage, les pièces de bois sont bien dépoussiérées.
- Le vernis peut être appliqué soit au pinceau, soit au pistolet.
- Le vernis doit être appliqué avant montage des pièces métalliques.
- Deux couches de vernis seront appliquées. La première couche sera fort diluée, afin de bien pénétrer dans le bois. Un léger ponçage sera effectué, suivi d'un dépoussiérage avant d'appliquer la deuxième couche, qui sera suffisamment épaisse pour bien protéger le bois, mais sans coulures.
- Il n'y aura pas de fibres redressés qui dépassent la surface vernie
- Les temps de séchage hors poussières du vernis seront respectés.
- Avant de manipuler, entreposer, assembler, transporter les pièces vernies, un temps d'attente correspondant au durcissement du vernis sera respecté.

6 Entreposage et transport des pièces finies

- Les pièces finies peuvent être empilées, mais séparées par des languettes de carton, pour éviter le frottement ;
- De même, pendant le transport, toutes les précautions seront prises pour ne pas détériorer les pièces et leur couche de finition.

B – METAUX

7 Qualité et dimension des profils

- les profils utilisés correspondront exactement aux spécifications contractuelles
- les dimensions nominatives seront exactes : « tubes ronds 0 25 et 22 mm, épaisseur 2mm en feuillard laminé à chaud, tube carré de 30 ; 40 épaisseur 2 mm »

8 Fabrication des pièces

8.1 Sciage

- Les tubes seront sciés en longueurs dépassant de quelques centimètres les dimensions nécessaires. Le découpage se fera de préférence à l'aide d'un coupe – tubes pour acier.
- Les bouts seront réajustés après cintrage.
- Le tronçonnage sera exécuté bien perpendiculairement au tube.
- Toutes les parties travaillées seront soigneusement ébavurées à l'intérieur et à l'extérieur, à la lime, puis à l'émeri.
- Les bouts de tubes seront garnis d'un bouchon ou d'une pièce ronde en métal, dont le diamètre correspond exactement à celui du tube. Ces pièces seront soudées sur les bouts des tubes (également sous les pieds des tables et chaises) ; des bouchons en Nylons dur pourront être acceptés ; ces pièces doivent être soumises pour approbation au client.

8.2 Cintrage

- Le cintrage sera exécuté avec un appareil adéquat pour les tubes de type mobilier (cintrage guidé par une pièce gabarit) ;
- Les pièces cintrées auront sur toute leur longueur une section parfaitement ronde ; aucune partie ne sera aplatie avant, pendant ou après le cintrage ;
- Lors du cintrage, les dimensions des pièces finies seront rigoureusement respectées

A cet effet :

- Il faut prendre le plus grand soin lors du traçage (utiliser des gabarits) ;
- Il faut vérifier les pièces dans des gabarits, après chaque opération ;
- Le tube ne peut être aplati, ni dans les courbes, ni ailleurs ;
- Il ne sera pas toléré plus de 2 mm de variation dimensionnelle sur les pièces finies ;
- Les parties droites ne pourront d'éviter de plus de 1 mm ;

8.3 Perçage

- Pour effectuer le perçage, les pièces cintrées sont positionnées dans des gabarits de perçage permettant un perçage rigoureusement précis. Le gabarit de perçage comprendra aussi un guide pour un forêt, afin de bien centrer le trou au milieu du tube (et ne pas dévier sur l'arrondi).
- Le diamètre des trous est exactement celui indiqué dans le dossier des plans ou dans le présent cahier des prescriptions.

- Il est essentiel de bien respecter les dimensions entre axes des trous, afin de permettre un montage aisé.
- Ecart maximum toléré : 1 mm.
- Pour recevoir les vis à bois à tête conique (goutte de suif), un coup de poinçon à profondeur limitée sera pratiqué à cet endroit.

8.4 Soudure

Avant de souder :

- Les dimensions des pièces cintrées doivent être vérifiées dans les gabarits.
- La planéité des pièces cintrées doit être vérifiée et au besoin rectifiée.
- Les tubes doivent être poncés s'ils sont rouillés.

Pour pratiquer la soudure, les pièces seront fixées dans un gabarit adéquat.

Dans cette position, les pièces sont pointées à l'électrode aux deux extrémités des endroits à souder, et sur les deux faces. Puis la soudure complète est pratiquée.

Qualités des soudures :

- Pas de morsure dans les tubes ;
- Exempte de scories et inclusions ;
- Electrodes à utiliser : idéalement : 2,5 mm de diamètre ; maximum 3,25mm ;
- Longueur des soudures : 25 mm
- Les soudures sont pratiquées sur les deux faces ;
- Les soudures doivent être convenablement nettoyées au marteau ;
- Limer les parties saillantes, sans entamer la surface des tubes, ni la soudure ;
- Vérifier dans un gabarit l'élément de structure assemblé et ajuster les bouts des Tubes aux endroits requis.
- Vérifier la planéité et redresser si nécessaire.

8.5 Les patins

- Profils fabriqués à partir d'une section de tube scié en 3 dans le sens de la longueur (donc 1/3 de cylindre) de 4 cm de long.
- Soudés en dessous des structures pour renforcer le point de contact au sol.

8.6 Renfort des tubes pour boulonnage :

Aux endroits où seront fixées les pièces de bois par boulonnage, la surface du tube affaiblie par les trous sera renforcée par une pièce d'1/3 de cylindre de 4 cm de long et percée en son centre.

9 Ponçage

Avant le ponçage :

- Un brossage énergique à la brosse de fer est pratiquée ;
- Les brouts sont soigneusement ébavurés ;

Ponçage vigoureux est pratiqué pour enlever toutes les traces de rouille.

10 Finitions

- Après le ponçage, les pièces sont entièrement dépoussiérées, puis dégraissées à l'aide de White Spirit ou d'essence (pour autos), surtout pas de gasoil ou de pétrole ;
- Une couche d'antirouille, appliquée : respecter le temps de séchage avant d'appliquer la couche suivante ;
- Après un léger ponçage, appliquer une première et une deuxième couche d'email ;
- Laisser sécher le temps nécessaire au durcissement de la peinture avant d'entreposer, transporter ou d'assembler les pièces ;
- Après durcissement de l'email, les pièces peuvent être empilées mais séparées par des languettes de carton, pour éviter le frottement ;
- De même, pendant le transport, toutes les précautions seront prises pour ne pas détériorer les pièces et leur couche de finition ;
- Les peintures seront de préférence réalisées à l'aide d'un pistolet à air comprimé.

11 Divers

Lors du montage dans le local de classe, après serrage des écrous, la partie sortante des boulons sera sciée et limée, et l'écrou sera bloqué par un point de soudure.

C – VIS ET BOULONS

12 Dimensions des vis et boulons

- Les vis et boulons sont galvanisés (ou équivalent) ;
- Les dimensions des vis et boulons correspondront exactement aux prescriptions du dossier des plans ou autres documents joints ;
- Le jeu des vis et boulons dans les trous n'excédera pas 5/10mm.

D – VERNIS ET PEINTURE

12 Vernis

Le vernis sera de type « synthétique » et le diluant utilisé sera celui qui est prescrit par le fabricant, (notice du fabricant à joindre, pour la composition du vernis et du diluant).

13 Peinture

La peinture sera de qualité « glycérophtalique », généralement vendue sous le nom de « laque auto ». La teinte choisie est le « bleu de France ». La peinture antirouille appliquée au préalable, sera compatible avec la peinture utilisée en finition. En aucun cas, il ne peut être fait usage de peinture à l'huile ou de peinture acrylique. Le diluant doit être celui qui est prescrit par le fabricant de peinture, (notice du fabricant à joindre, pour la composition de la peinture et du diluant) ;

E – MONTAGE (VOIR PLANS)

14 Tables-bancs, chaise et bureaux

L'assemblage des diverses pièces finies sera effectué au lieu de destination dans les classes. L'assemblage doit être fait conformément aux plans d'exécutions.

15 communes de Dungass, confection et livraison de :

Réf.	Désignation	Ecole Makoum	Ecole Dan Guéza	Ecole Garin Baki	Ecole Garin Oumarou	Ecole Gamounan	Total
		Quantité					
1	Armoire métallique 2 battants	3	2	3	3	0	11
2	Table cuisine (réfectoire)	1	1	1	1	1	5
3	Natte 4 places pour la salle du réfectoire	10	10	10	10	10	50
4	Chaise Bureau	6	4	6	6	0	22
5	Table bureau	3	2	3	3	0	11
6	Tableau noir sur chevalet	3	2	3	3	0	11
7	Table-banc taille type 2	0	75	0	0	0	75

16 commune de Wacha, confection et livraison de :

Réf.	Désignation	Ecole Maigardayé	Ecole Garin Galadima	Ecole Marekou	Ecole Djoudi	Total
		Quantité				
1	Armoire métallique 2 battants	3	3	4	3	13
2	Table cuisine (réfectoire)	1	1	1	1	4
3	Natte 4 places pour la salle du réfectoire	10	10	10	10	40
4	Chaise Bureau	6	6	8	6	26
5	Table bureau	3	3	4	3	13
6	Tableau noir sur chevalet	3	3	6	3	15
7	Table-banc taille type 2	25	0	125	0	150

IV. Lieu de livraison

Commune de Dungass (Région de Zinder) : Makoum ; Dan Guéza ; Garin Baki ; Garin Oumarou ; Gamounan

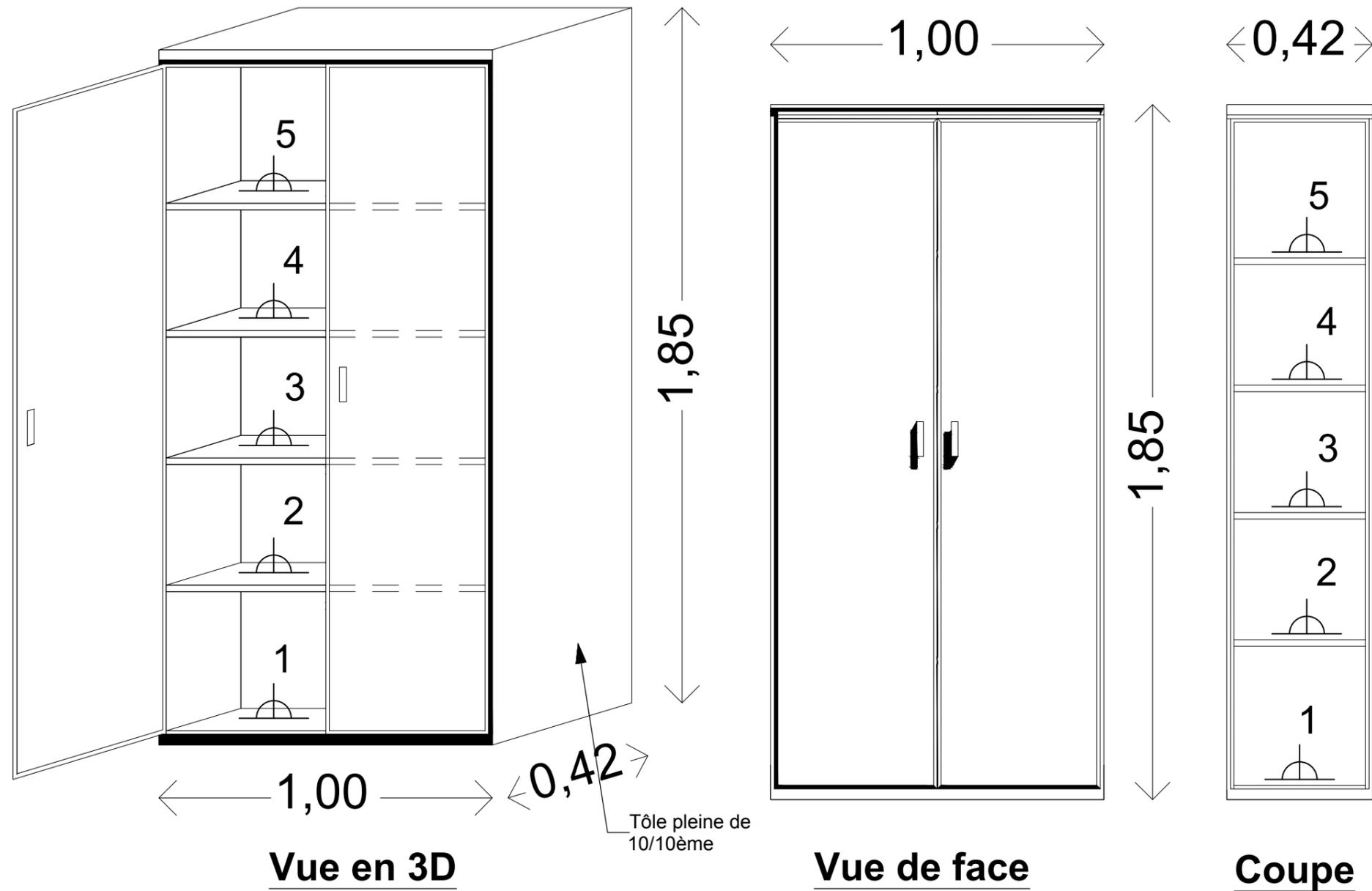
Commune de Wacha (Région de Zinder) : Maigardayé ; Garin Galadima, Marékou ; Djoudi

V. Délais de livraison

Merci de mettre votre plus bref délai de livraison.

NB : Avant toute livraison définitive, les matériels seront validés conforme à la demande par nos techniciens et un chargé d'achat.

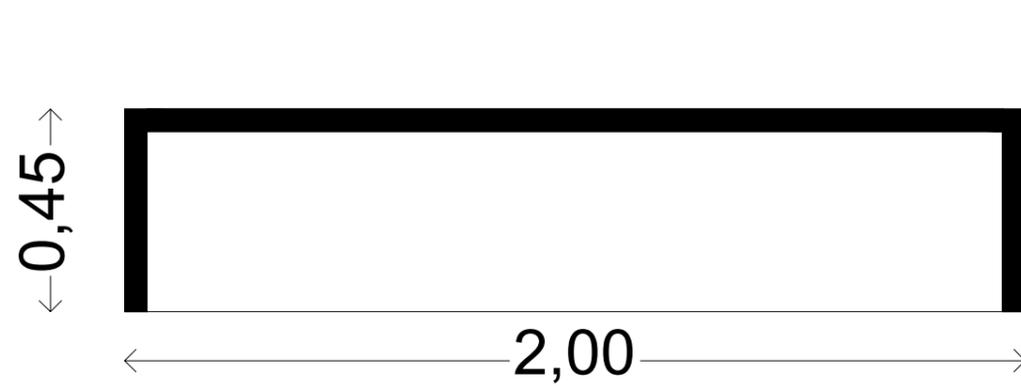
Réf. spécification N°07



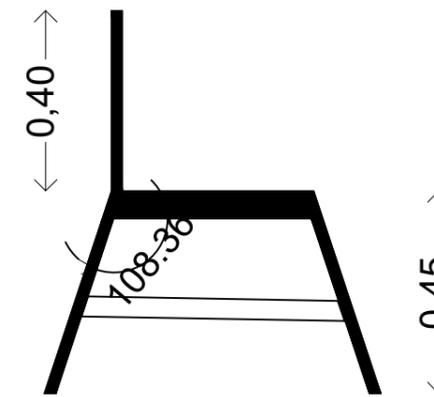
ARMOIR METALLIQUE A DEUX BATTANTS

ECHELLE: 1:20

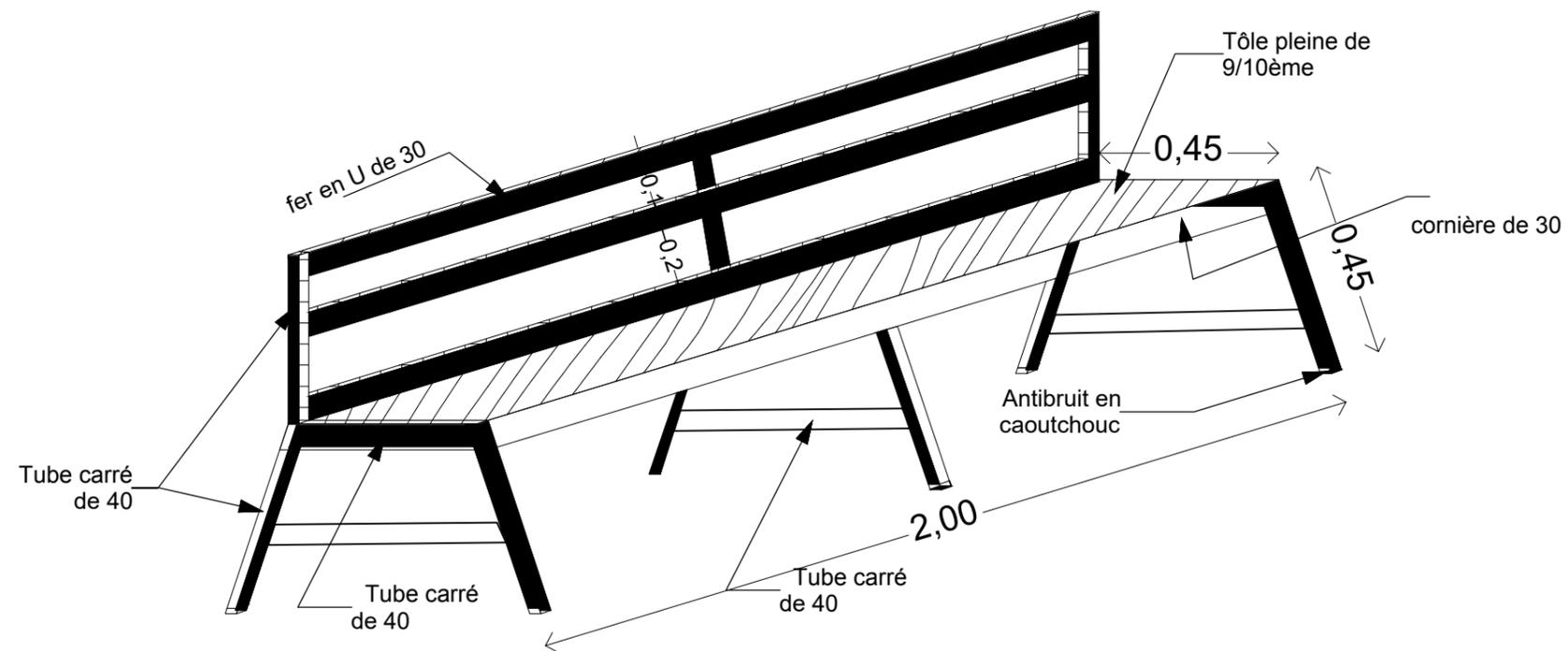
Réf. spécification N°02



Vue en plan



Vue latérale

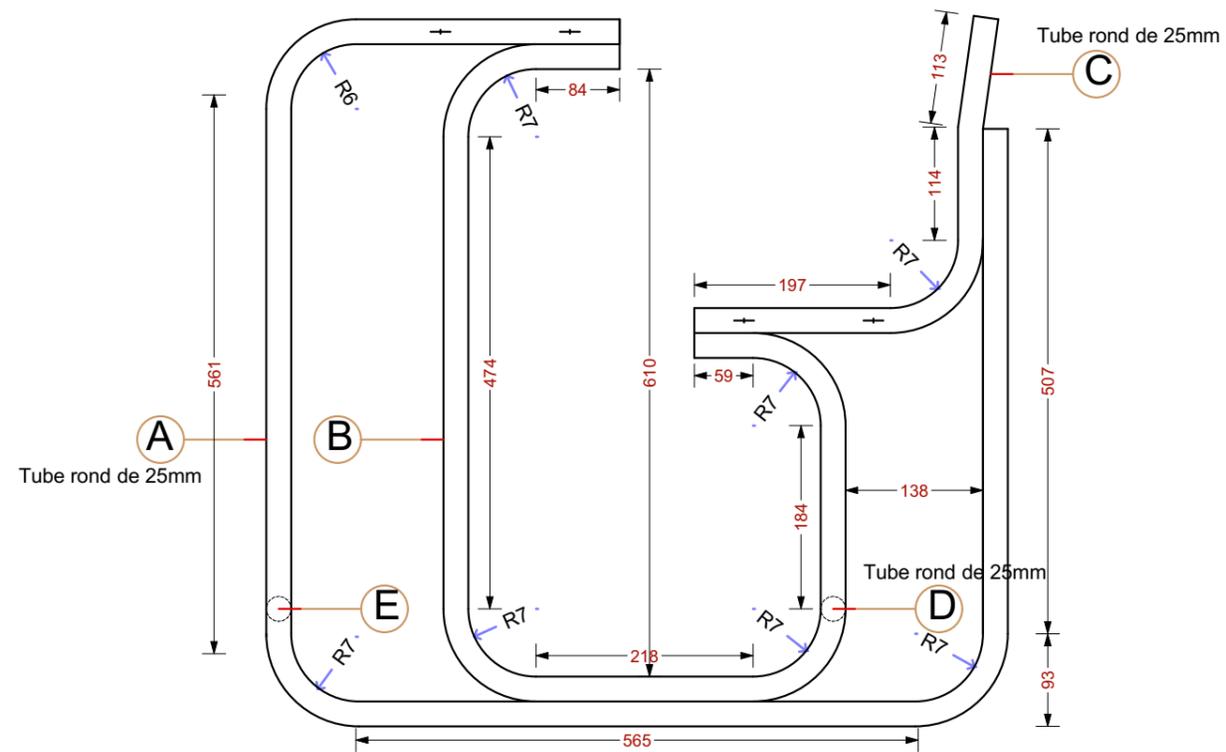


Vue en 3D

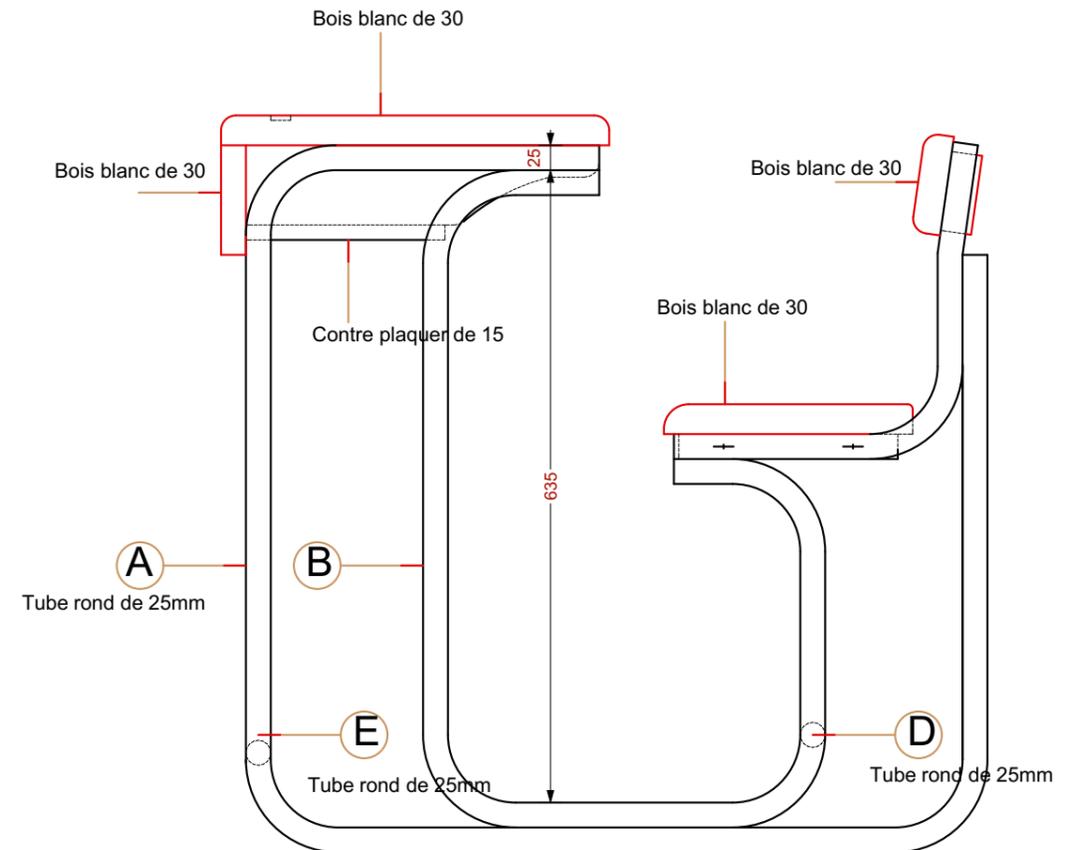
BANC METALLIQUE

ECHELLE: 1:20

CONCEPTION ET FABRICATION DES MOBILIERS SCOLAIRES



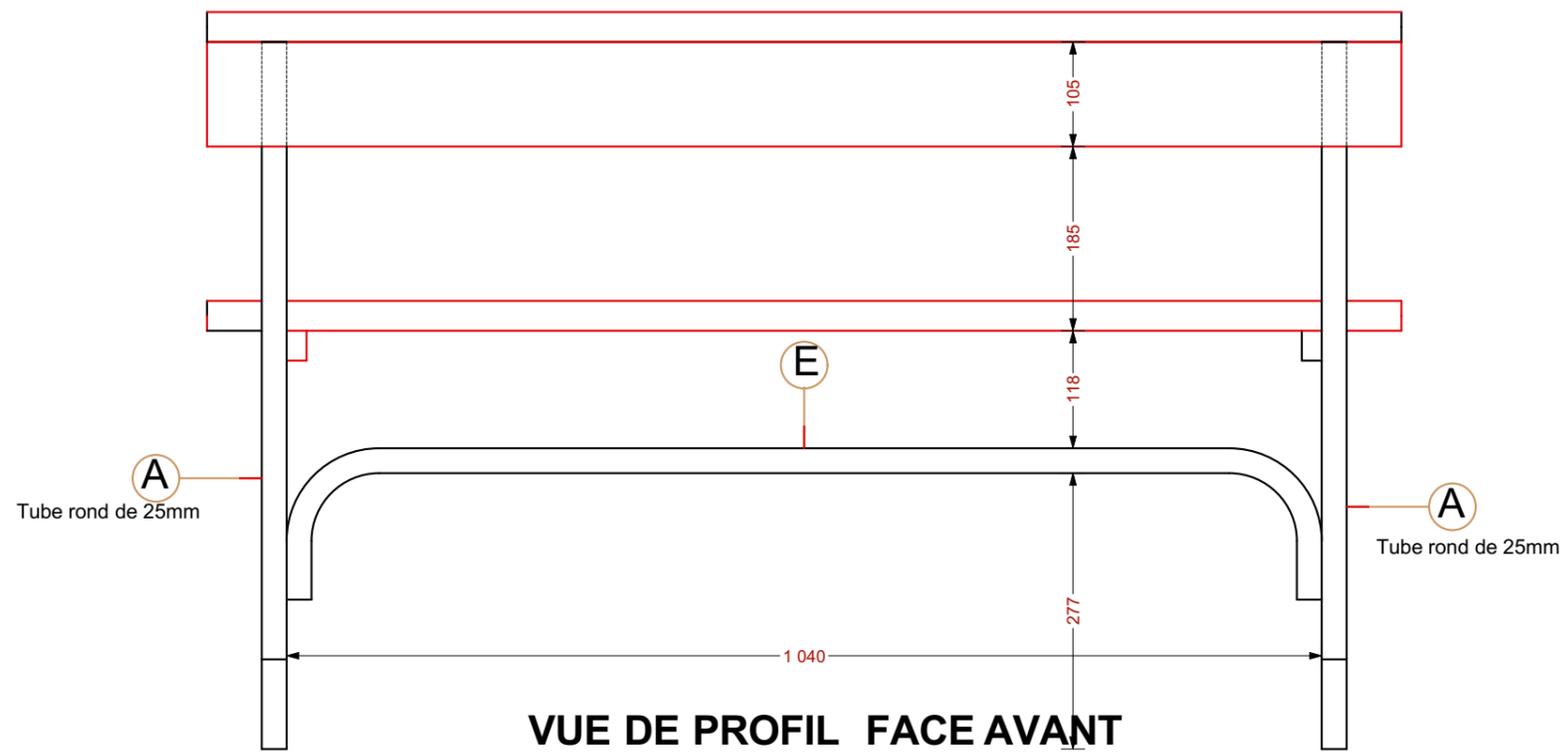
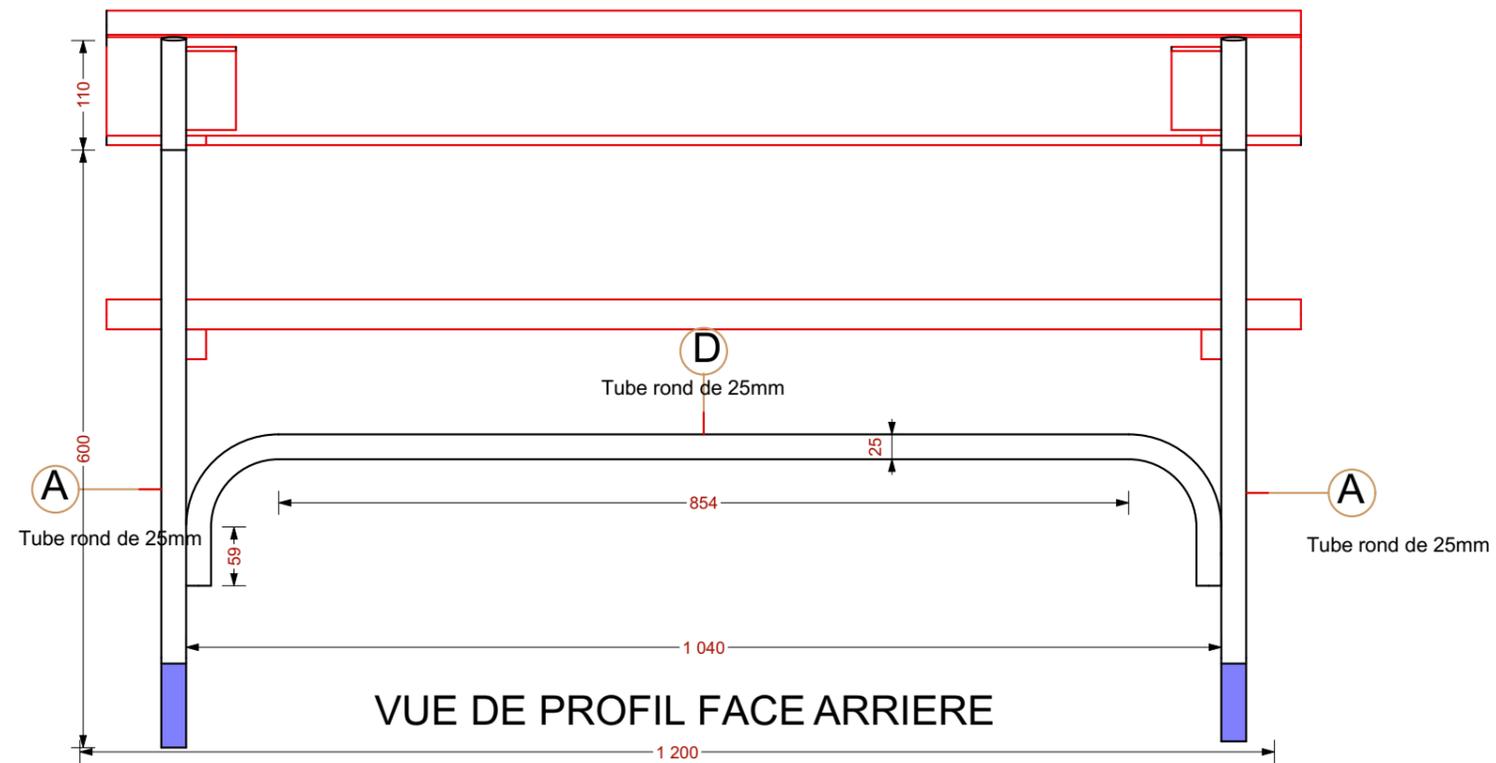
VUE DE PROFIL ARMATURE



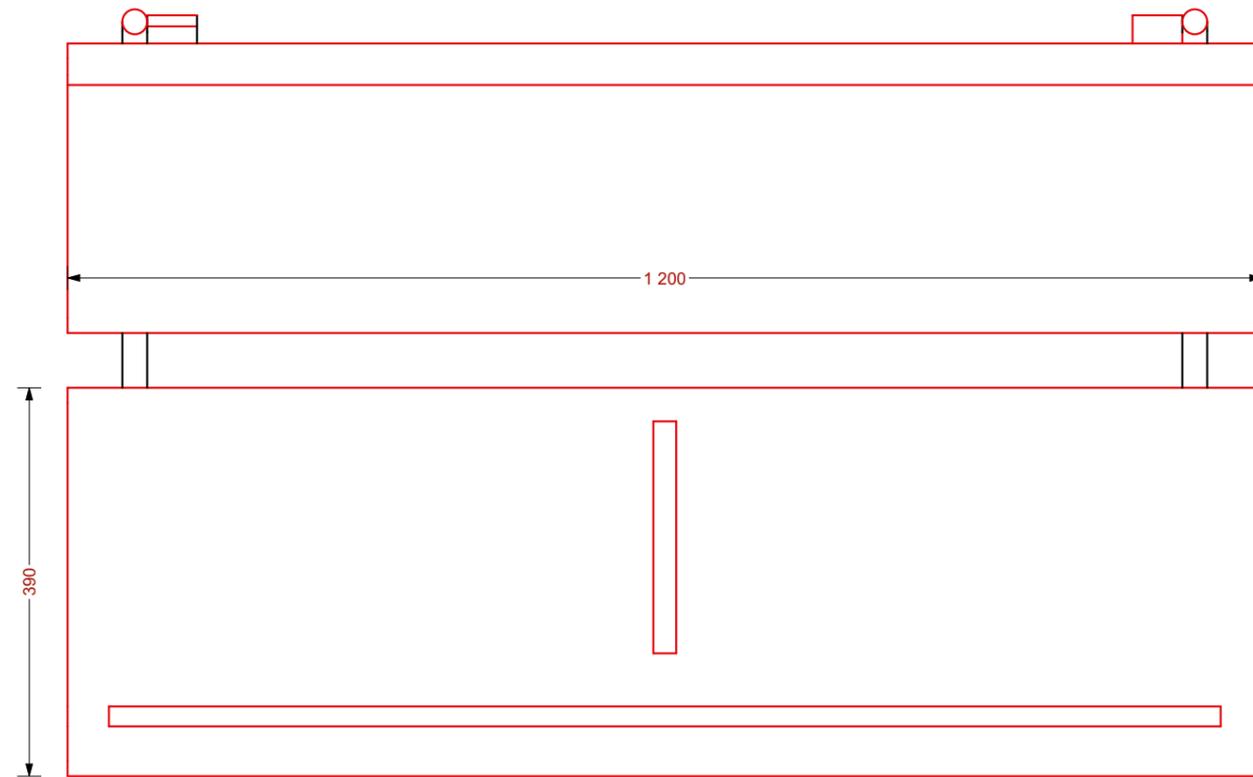
VUE DE PROFIL COMPLETE

VUES PROFIL

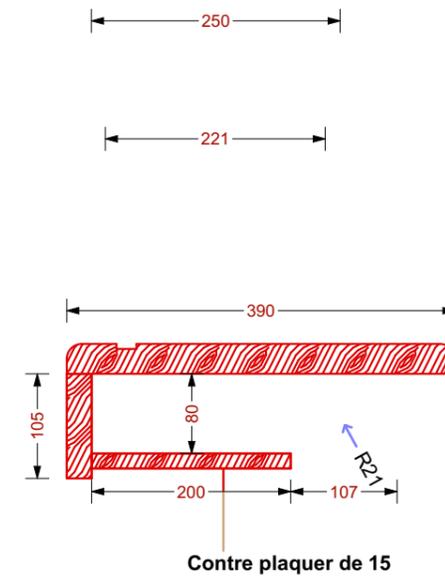
CONCEPTION ET FABRICATION DES MOBILIERS SCOLAIRES



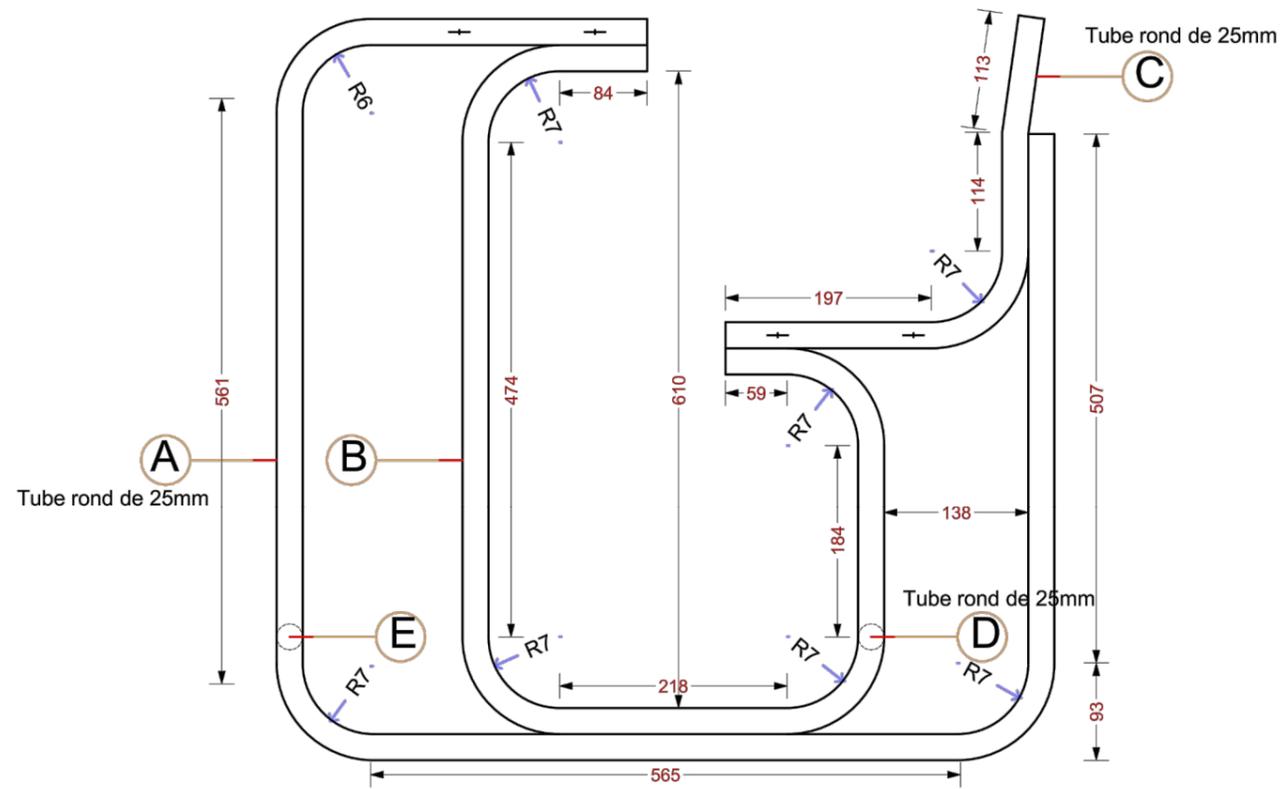
CONCEPTION ET FABRICATION DES MOBILIERS SCOLAIRES



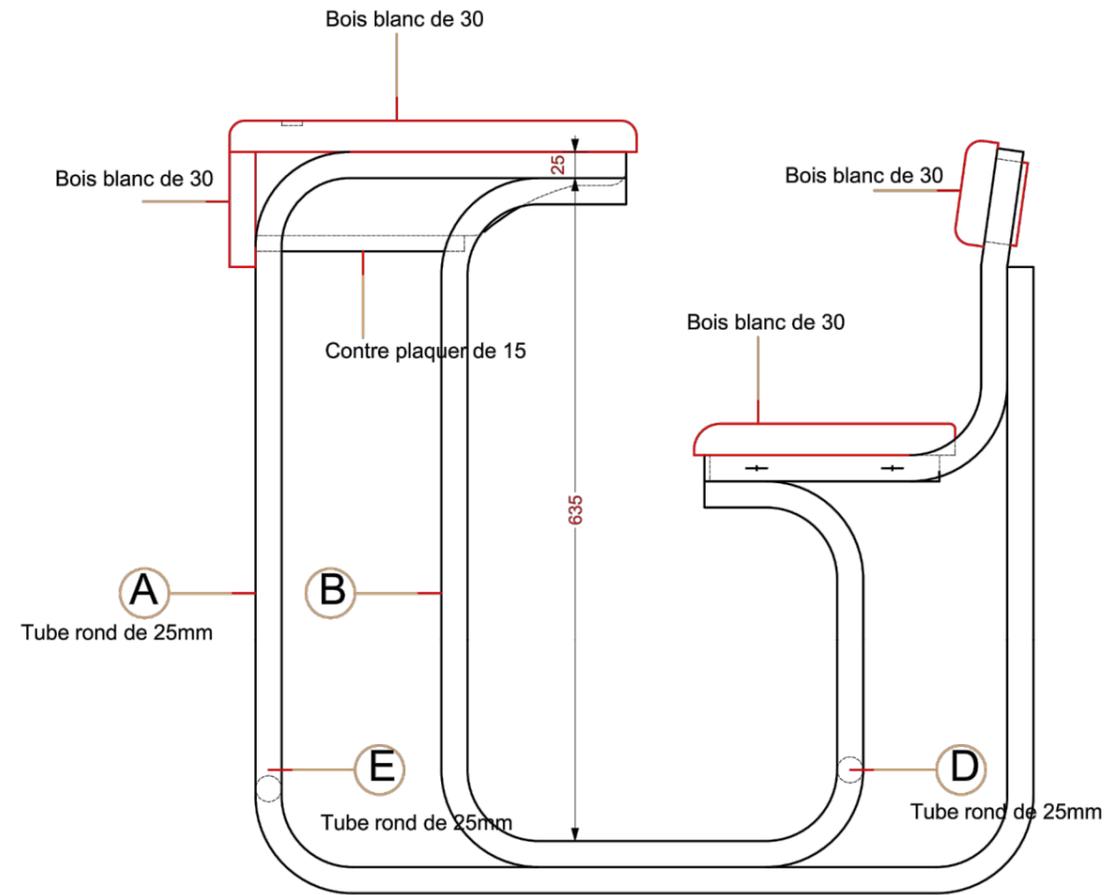
VUE EN PLAN



CONCEPTION ET FABRICATION DES MOBILIERS SCOLAIRES



VUE DE PROFIL ARMATURE



VUE DE PROFIL COMPLETE

VUES PROFIL

Réf. spécification N°09

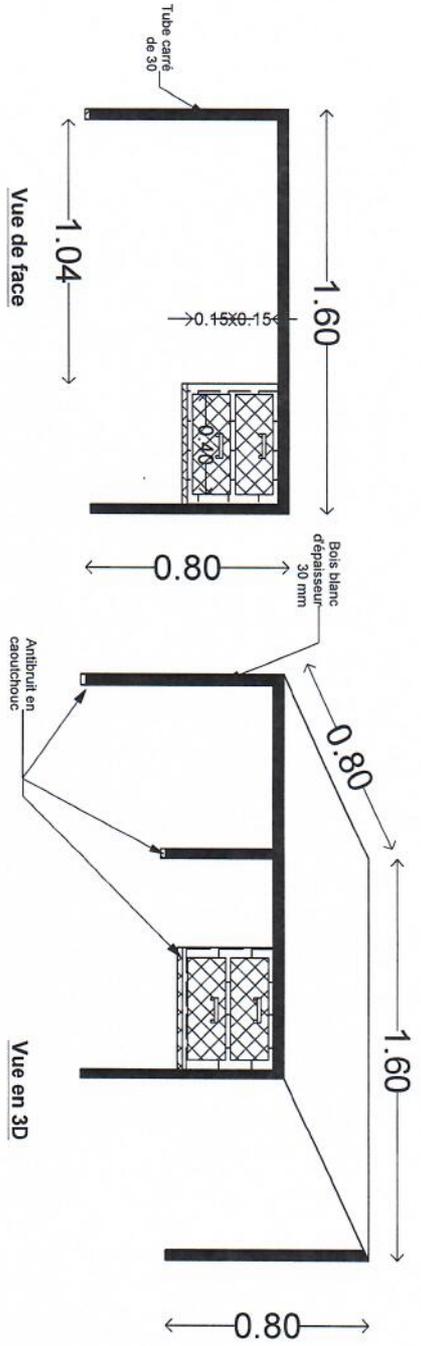
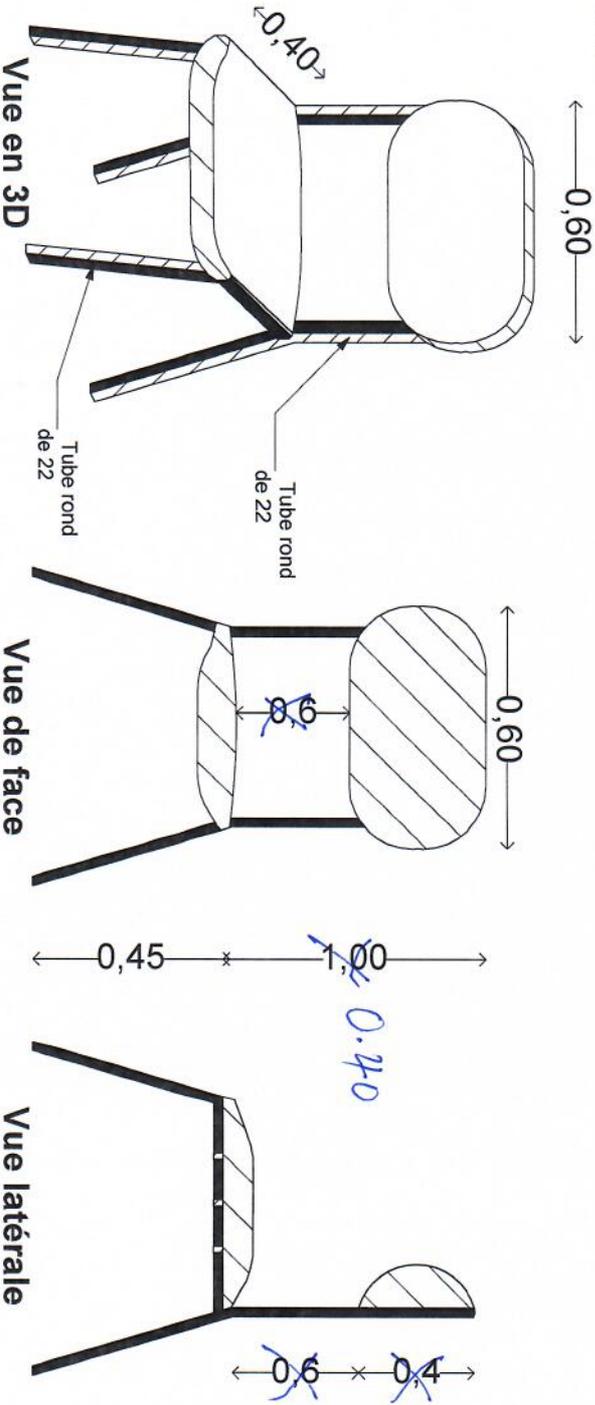


TABLE DE BUREAU

Réf. spécification N°08



CHAISE METALLIQUE VISITEUR

ECHELLE: 1:20

V. Portée de l'Offre

La GIZ Niger lance un appel d'offres pour une prestation telle que décrite dans ce document. L'offre soumise doit être conforme aux conditions et instructions suivantes. Toute non-conformité entraînera le rejet de l'offre.

VI. Soumissionnaires éligibles

Sont admis à participer à cet appel d'offres, les fournisseurs qui :

- Possèdent la documentation administrative et fiscale nécessaire au Niger (NIF, RCCM, ARF) ;
- Disposent d'une expérience avérée d'un minimum de deux ans dans le domaine de ces types de prestation (fabrication de meubles);
- Ont réalisé au moins trois (03) livraisons semblables durant les deux (02) dernières années auprès des institutions nationales et internationales avec preuves (nom du client, adresse, contact, copie commande **ou attestation de bonne fin**) ;

Les fournisseurs ne remplissant pas ces conditions sont priés de s'abstenir.

Tous les participants au présent appel d'offres doivent traiter les détails de ces documents dans la plus stricte confidentialité.

Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption ou manœuvres frauduleuses publié par l'Union Européenne et la GIZ.

VII. Offre par Soumissionnaire

L'offre se présente en deux (02) lots. Chaque soumissionnaire **doit** soumettre des offres pour tous les lots et peut être adjudicataire de deux **(2) lots**.

Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre et la GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

VIII. Langue de l'Offre

Tous les documents concernant l'offre seront rédigés en langue française.

XIX. Documents constitutifs de l'Offre

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprendra **une offre technique et une offre financière**.

A- Composition de l'offre technique :

L'offre technique se compose de documents ci-après :

- a) La description technique et détaillée de matériels demandés dans l'objet de ce marché, photos à l'appui si possible.
- b) L'intégralité des pièces administratives et fiscales nécessaires au Niger. :
 - ✓ NIF ;

- ✓ Registre de commerce;
 - ✓ Attestation de régularité fiscale;
- c) Des renseignements qui approuvent la qualification du soumissionnaire
- Liste de références : il est exigé que le soumissionnaire a exécuté au moins trois (03) livraisons semblables durant les deux (02) dernières années auprès des institutions nationales et internationales et produire de preuves pour ces marchés (Copie de bon de commande ou de contrat, **attestation de bonne fin** à joindre).
 - Indication (adresse) du soumissionnaire (lieux, coordonnées, photos etc.) qui approuve sa spécialisation.
- d) Une date de livraison.

B- Composition de l'offre financière :

L'offre financière contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre.

Toute offre n'ayant pas satisfait aux conditions ci-dessus énumérées sera déclarée non-conforme et rejetée.

X. Monnaie de l'Offre

Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA.

XI. Validité des Offres

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jours calendaire.

XII. Mode de présentation de l'Offre

L'offre technique **doit être séparée** de l'offre financière et les deux envoyés à l'adresse électronique suivant : NE_Quotation@giz.de

Tout dossier dépassant 15 Mo doit être envoyé soit par Zip, soit par Files transfert (**Cryptshare (giz.de)**) et le prestataire doit communiquer à l'adresse NE_Quotation@giz.de le mot de passe du file transfert.

NB : Veuillez bien vouloir noter l'objet de la prestation avec le numéro : **DOSSIER N°91177857 Fabrication et livraison des mobiliers pour équiper neuf (09) écoles à cantines dans les communes de Dungass et Wacha, Région de Zinder.**

Toute offre dont l'objet et / ou le numéro n'est pas correctement inscrit en objet du mail sera rejetée.

Tout dossier dépassant 15 Mo qui n'a pas été envoyé soit par Zip soit par Files transfert (avec le mot de passe du files transfert) sera rejeté.

XIII. Adresse, Lieu et Date de remise des Offres

13.1 Adresse / Lieu

L'adresse de la GIZ à laquelle les offres devront être soumises :

Votre offre doit être envoyée par mail à l'adresse suivante :

NE_Quotation@giz.de

Objet du mail : DOSSIER N°91177857 Fabrication et livraison des mobiliers pour équiper neuf (09) écoles à cantines dans les communes de Dungass et Wacha, Région de Zinder.

13.2 Date de remise des offres

Votre offre doit être envoyée par mail au plus tard le mardi 19/12/2023.

XIV. Examen des Offres

14.1 Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :

- a) Est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, particulièrement aux spécifications techniques ;
- b) Est complète surtout en ce qui concerne les pièces administratives et fiscales
- c) Présente toute information que la GIZ peut exiger.

14.2 Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non conforme.

14.3 Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées selon les critères du point 6.

14.4 La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

XV. Correction des Erreurs

15.1 Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :

- a) Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
- b) Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

15.2 Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du

soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

XVI. Corruption et manœuvres frauduleuses

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

Définit comme suit les termes :

- **"corruption"** signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- **"manœuvres frauduleuses"** signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

rejetera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

NB : Les offres incomplètes ou arrivées après cette date ne seront pas prises en considération.

Concernant la décision d'attribution, aucune information sur le statut de l'évaluation ne sera fournie conformément au respect des procédures de la GIZ. La GIZ se réserve le droit de ne pas donner de détail sur les raisons de rejet et/ou de non-recevabilités des offres. Nous vous prions de vous abstenir de faire des demandes dans ce sens. Nous ne vous informerons pas par écrit si votre offre n'a pas été retenue.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.